



Je, soussigné, Mars DI BARTOLOMEO, Ministre de la Santé, et au nom de tous les intéressés au Ministère de la Santé de Luxembourg, réunis à Genève, le 10 novembre 2006,

Reconnaissant la gravité de la charge de morbidité et l'importance de l'impact économique que les infections liées aux soins de santé font peser sur les malades et les systèmes de santé du monde entier,

Considérant que la majorité de ces infections sont évitables et soignables,

Appréciant l'élan que le programme « Sécurité des patients – un défi mondial » de l'Alliance mondiale OMS pour la sécurité des patients impulse pour faire diminuer les infections liées aux soins de santé au niveau mondial,

Soulignant qu'il existe désormais une occasion unique de réduire l'incidence des infections liées aux soins de santé au Luxembourg,

**m'engage à oeuvrer pour faire diminuer les infections liées aux soins de santé en prenant les mesures suivantes :**

- reconnaissance de l'importance des infections liées aux soins de santé ;
- mise sur pied ou consolidation des campagnes en cours aux niveaux national ou infranational pour promouvoir et améliorer l'hygiène des mains chez les dispensateurs de soins de santé ;
- diffusion d'informations fiables sur les infections liées aux soins de santé aux niveaux de la communauté et du district pour favoriser la prise de mesures appropriées ;
- partage des données d'expérience et, le cas échéant, les données de surveillance disponibles, avec l'Alliance mondiale OMS pour la sécurité des patients ;
- étude du recours aux stratégies et lignes directrices de l'OMS pour traiter les infections liées aux soins de santé, notamment dans les domaines de l'hygiène des mains, de la sécurité transfusionnelle, de la sécurité des injections et de la vaccination, de la sécurité des procédures cliniques ainsi que de la sécurité de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets ;

**m'engage à travailler avec les professionnels et les associations de la santé dans ce pays :**

pour promouvoir les normes les plus élevées de pratique et de comportement afin de réduire les risques d' infections liées aux soins de santé ;

pour favoriser et soutenir la collaboration avec les instituts de recherche, les établissements de formation, les centres éducatifs, les universités et les établissements de soins de santé d'autres Etats Membres de l'OMS afin de garantir la pleine utilisation des connaissances et des données d'expérience dans le domaine des infections liées aux soins de santé ;

pour encourager le soutien de la haute administration et faire ressortir le rôle d'exemple que joue le personnel essentiel dans l'exécution d'interventions visant à réduire les infections liées aux soins de santé.

Luxembourg, le 10 novembre 2006

Le Ministre de la Santé,

Mars DI BARTOLOMEO